

AG LFNA 28 ET 29 JUIN 2025 - PROPOSITION DE BAREME DISCIPLINAIRE AGGRAVÉ POUR LA SAISON 2025-2026

PAGE 1/1

Au cours des récentes réunions rencontres avec les clubs, ces derniers ont exprimé une attente forte de plus de fermeté pour les cas les plus graves. Aussi et comme le règlement le lui permet, la LFNA propose de faire adopter, de nouveau, un barème aggravé pour la prochaine saison.

AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES					
Application au 1er juillet 2025 (sous réserve de l'approbation des clubs lors de l'AG de juin 2025)					
Acte de Brutalité / Coup					
13.2 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical					
Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		10 ans de suspension	15 ans de suspension	
	hors rencontre		15 ans de suspension	20 ans de suspension	
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	5 matchs de suspension	9 mois de suspension	
		hors action de jeu	8 matchs de suspension		
	hors rencontre		12 matchs de suspension	18 mois de suspension	
13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours					
Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		15 ans	20 ans	
	hors rencontre		20 ans	25 ans	
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	9 matchs de suspension	2 ans de suspension	
		hors action de jeu	1 an de suspension		
	hors rencontre		2 ans de suspension	4 ans de suspension	
13.4 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T supérieure à 8 jours					
Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		radiation	radiation	
	hors rencontre		radiation	radiation	
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	15 matchs de suspension	5 ans de suspension	
		hors action de jeu	3 ans de suspension		
	hors rencontre		5 ans de suspension	7 ans de suspension	
L'ensemble des suspensions s'entend de toutes fonctions officielles					
Application des amendes prévues par les tarifs de la LFNA pouvant atteindre le montant de 10 000 euros dans le cas de Brutalités ou Coups occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours (article 13.4).					
Les sommes collectées serviront à soutenir les victimes.					
La LFNA se portera systématiquement partie civile lorsque les victimes déposeront plainte.					